

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 5^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 5 mai 2017, à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Alain Boucher

Monsieur Jacques Lafrenière

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

PÉRIODE DE SILENCE

No-77-02-05-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 4 avril 2017;
- Adoption des comptes;
- Dépôt du rapport budgétaire en date du 30 avril 2017;
- Dépôt d'une correspondance de Madame Catherine Lacerte;
- Offre de Monsieur Daniel Tétreault, comptable;
- Soumission de CIM;
- Résolution – internet haute vitesse;
- Résolution TECQ 2014-2018;
- Rapport MMQ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Résolution adoptant la cartographie du découpage de la municipalité d'Authier en risque d'incendie;
- Clôture de la borne sèche – rencontre de travail;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Adjudication du contrat 2017-03 concernant d'entretien des chemins d'été 2017;
- Dépôt d'une lettre du ministère des Transports;
- Demande d'appui – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – dépenses pour l'entretien hivernal;
- Retour sur l'achat d'asphalte froid;
- Chemin des Sables;
- Achat de fleurs;
- Divers travaux
- Achat de balais.

HYGIÈNE DU MILIEU

- Caractérisation des puits : rencontre d'informations;

LOISIRS

- Discussion concernant la participation financière de la municipalité au Regroupement des Comités jeunesse en milieu rural;
- Rencontre à prévoir concernant le déménagement du Club d'Âge d'Or;
- 100^e : Projet de construction responsabilité.

URBANISME

- Dépôt d'une correspondance du Ministère du Développement durable et de l'environnement;
- Convocation du Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.;

- Résolution concernant la demande de dérogation du matricule no. 5499 61 8946;

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-78-02-05-17

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 4 avril 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-79-02-05-17

Adoption des comptes

Il est proposé par Monsieur Alain Boucher et appuyé par Madame Angèle Auger que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 56 166.54\$ ainsi que les salaires pour la période d'avril 2017 pour un montant 4 344.20 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

Dépôt du rapport budgétaire en date du 30 avril 2017

Madame Rachel Barbe dépose le rapport budgétaire en date du 30 avril 2017.

Dépôt d'une correspondance de Madame Catherine Lacerte

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance de Madame Catherine Lacerte. Madame Lacerte donne sa démission pour le poste d'adjointe et d'inspectrice municipale. La dernière journée sera le 11 mai 2017.

No-80-02-05-17

Offre de Monsieur Daniel Tétreault, comptable

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière d'accepter l'offre de Monsieur Daniel Tétreault, comptable. Il offre la chance à un enfant de notre municipalité d'aller dans un camp de vacances pour un montant de 386 \$ incluant les taxes applicables.

Un tirage serait fait parmi les balayeurs de rues qui auront rempli le formulaire de participation et qui auront obtenu l'autorisation de leurs parents. Madame Rachel Barbe se retire de la discussion et mentionne qu'elle ne pourra procéder elle-même au tirage puisque ses deux garçons seront admissibles.

Adopté

Soumission de CIM

Les conseillers ne souhaitent pas obtenir ce module supplémentaire.

No-81-02-05-17

Résolution – Internet Haute Vitesse

ATTENDU QU' aujourd'hui l'accessibilité à un service Internet Haute Vitesse (IHV) fiable est un moyen essentiel qui permet aux citoyens, aux entreprises et aux établissements :

- **D'ACCÉDER** à des renseignements, d'offrir des services et de créer des occasions qui seraient autrement hors de leur portée;

ET

- **DE FAVORISER** l'innovation, la croissance et la création d'emplois;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des programmes pour développer et améliorer le service IHV pour les milieux ruraux mal desservis;

ATTENDU QUE les projets proposant de brancher les foyers ou les entreprises dans des régions mal desservies sont admissibles si le demandeur peut prouver clairement qu'ils n'ont pas accès à des vitesses de téléchargements de 5Mbps en avant et de 1Mbps en amont;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent joindre à leur demande d'aide financière « ...*les résolutions d'appui de toute MRC concernée et de de chaque conseil municipal ou conseil de bande qui n'est pas promoteur du projet et dont le territoire est visée par le projet* ».

EN CONSÉQUENCE proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu :

- **DE COLLABORER** à dresser le portrait des vitesses de connexion à Internet sur le territoire de notre municipalité;

ET

- **D'APPUYER** les initiatives visant à desservir l'ensemble de notre municipalité en Internet haute vitesse.

Adopté

No-82-02-05-17

Résolution TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Alain Boucher et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera approuvée par la présente résolution.

Adopté

Rapport MMQ

Un délai supplémentaire a été obtenu concernant les actions à apportées pour les réservoirs à l'huile qui se trouvent au sous-sol du couvent.

No-83-02-05-17

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Résolution adoptant la cartographie du découpage de la municipalité d'Authier en risque d'incendie

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière d'adopter la cartographie du découpage de la municipalité d'Authier en risque d'incendie, tel que présenté.

Adopté

Clôture de la borne sèche – rencontre de travail

Une rencontre de travail aura lieu au mois de mai concernant la clôture de la borne sèche.

No-84-02-05-17 **VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**
Adjudication du contrat 2017-03 concernant d'entretien des chemins d'été 2017

Pour faire suite aux demandes concernant l'offre d'une des entreprises invitées, voici les nouvelles informations :

Proulx et Genesse

83.74 \$ / kilomètre (109.79 km pour le contrat)

Pour un total de \$ 9 193.60 \$ + les taxes applicables

Gabriel Aubé

Lettre confirmant que l'entreprise n'est pas en mesure d'offrir une soumission.

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien des chemins d'été pour la saison 2017 à l'entreprise Proulx et Genesse inc. pour un montant de 9 193.60 \$ plus les taxes applicables. Messieurs Alain Boucher et Ghislain Desaulniers s'abstiennent de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi de contrat, car ils sont des employés d'un des deux soumissionnaires.

Adopté

Dépôt d'une lettre du ministère des Transports

Madame Rachel Barbe dépose une lettre du ministère des Transports concernant l'aide financière de 59 346 \$ qui a été accordée à la municipalité d'Authier pour le programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL).

No-85-02-05-17 **Demande d'appui – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – dépenses pour l'entretien hivernal**

ATTENDU QUE

le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE

le volet principal du PERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE

les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE

les seuls frais encourus comme admissibles :

Les dépenses de fonctionnement soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité;
- Chaussée;
- Drainage;
- Abords de route.

Les dépenses d'investissement dont l'usage de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.);
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.).

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

PAR CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité d'Authier demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à toutes les municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député François Gendron pour appui.

Adopté

Retour sur l'achat d'asphalte froid

La municipalité achètera l'asphalte froid chez Timber Mart à Palmarolle car le prix est moins élevé.

Chemin des Sables

Tel que discuté, Madame Rachel Barbe préparera le dossier pour le drainage et l'achat de pancartes pour le chemin des Sables.

Il est proposé par Monsieur Alain Boucher et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière d'autoriser un montant de 200 \$ pour l'achat de fleurs, 200 \$ pour l'achat de bacs à fleurs et de terre et 200 \$ pour Monsieur Guy Desaulniers et Madame Guylaine Quirion qui s'occupera de la transplantation et de l'entretien.

Adopté

Divers travaux

Il est convenu de demander à Monsieur Mario Beaupré d'effectuer divers travaux cet été pour la municipalité.

No-87-02-05-17

Achat de balais

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Alain Boucher d'autoriser l'achat de 5 balais pour le balayage de rues.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

No-88-02-05-17

Caractérisation des puits : rencontre d'informations

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité d'Authier doit vérifier s'il y a une problématique sur les puits d'eau potable individuels avant de planifier un projet d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE

la première étape, soit l'envoi d'un questionnaire est terminée;

CONSIDÉRANT QUE

ce questionnaire a révélé certains problèmes et qu'il y a lieu de poursuivre les démarches et de réaliser des analyses d'eau sur un échantillon représentatif de puits, et ce en fonction des problématiques anticipées et du nombre de résidences raccordées sur le même puits;

CONSIDÉRANT QUE

toutes dépenses nécessaires à ces démarches sont admissibles au programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE

des prix ont été demandés à 2 laboratoires de la région, soit les entreprises H2Lab Inc. de Rouyn-Noranda et Technilab S.G.B. Abitibi Inc. de Sainte-Germaine-Boulé;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière et résolu

QUE

la municipalité accepte de payer un montant de 4 240.25 \$ taxes en sus et confie le mandat à H2Lab Inc. de Rouyn-Noranda pour réaliser les analyses nécessaires.

Adopté

LOISIRS

No-89-02-05-17

Discussion concernant la participation financière de la municipalité au Regroupement des Comités jeunesse en milieu rural

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière que la municipalité d'Authier se retire du Regroupement des Comités jeunesse en milieu rural. Cette décision sera effective à compter de septembre 2017. La municipalité verra à monter un projet de rencontre jeunesse à ses frais.

Monsieur Alain Boucher se retire de la discussion car sa fille est l'animatrice du Comité jeunesse en milieu rural.

Adopté

Rencontre à prévoir concernant le déménagement du Club d'Âge d'Or

Une rencontre est à prévoir concernant le déménagement du Club d'Âge d'Or.

100^e : Projet de construction responsabilité

Monsieur Jacques Lafrenière avise les conseillers qu'un projet de construction d'une structure en bois pour les festivités du 100^e a été soulevé lors de leurs dernières réunions. Il est mentionné que pour la confection d'une telle structure, la personne retenue devra avoir ses cartes de compétences dans le domaine. Puisque le Comité du 100^e est affilié directement à la municipalité, ce sont les règles qui régissent les municipalités qui s'appliquent.

URBANISME

Dépôt d'une correspondance du Ministère du Développement durable et de l'environnement

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance du Ministère du Développement durable et de l'environnement.

Convocation du Syndicat des producteurs de bois d'A.-T

Le Syndicat des producteurs de bois d'A.-T invite les conseillers à leur assemblée générale annuelle le jeudi 11 mai 2017 à 12 h 30 à Rouyn-Noranda. Monsieur Sylvain Thibodeau devrait assister à cette assemblée.

No-90-02-05-17

Résolution concernant la demande de dérogation du matricule No.5499 61 8946

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Alain Boucher d'autoriser la demande de dérogation mineure de Monsieur Christian Duguay tel que recommandé par le Comité Consultation d'Urbanisme.

Adopté

PAROLE AU MAIRE;

**PÉRIODE DE QUESTIONS;
SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;**

OMH :

- Nouveau résident à l'OMH.

Comité du patrimoine de l'École du Rang II :

- Politique sur la culture.

Loisirs :

- Beaucoup de gens sont venus au brunch Cabane à sucre;
- Le brunch pour la Fête des mères se fera en collaboration avec le comité du 100^e.

VARIA:

Travaux à la Source

- Il est souligné qu'il est important de faire le sentier moins large afin que les véhicules ne puissent y entrer, que le sentier demeure un sentier pédestre seulement. À revoir avec le Comité Bellefeuille.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 10 h 30.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.